

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Les règles de vie de chaque séjour reprennent cette charte et l'enrichissent en fonction du projet pédagogique propre à chaque directeur. Ces règles sont expliquées aux participants dès le début de séjour.

Règles de vie

Je m'engage à respecter les règles de vie établies par l'équipe d'animation et, notamment, les horaires (lever, coucher, repas...), le programme, les quartiers organisés, les temps d'utilisation du portable, ...

Je m'engage également à respecter l'ensemble des règles de sécurité établies par l'équipe d'animation et les prestataires extérieurs, notamment pour la pratique d'activités. Je m'engage enfin à ne jamais mettre en danger autrui, ou moi-même.

Je m'engage à avoir un comportement respectueux envers tous les participants, l'équipe d'animation et les tiers.

Je m'engage à éviter tout comportement agressif, grossier, violent, moqueur envers les autres de nature à perturber le bon déroulement du séjour.

Je m'engage à ne pas faire de prosélytisme religieux, politique ou idéologique.

Je m'engage à respecter l'intimité des autres jeunes ainsi que la « non mixité » des chambres/tentes la nuit.

Respect des hébergements et du matériel

Je m'engage à respecter les hébergements (bâtiments, hôtels, auberges de jeunesse, campings...) : respect du règlement intérieur du lieu, du mobilier, du personnel et des autres clients...

Je m'engage également à respecter le matériel pédagogique de l'équipe d'animation et les objets personnels de mes camarades.

Toutes dégradations volontaires ou vols engageront ma responsabilité et pourront entraîner une demande de réparation financière.

Implication dans la vie du séjour

Je m'engage à participer activement à la vie quotidienne du séjour : A ranger ma chambre, les salles d'activités, à mettre et à débarrasser la table... Pour les séjours en autonomie (camps itinérants): je m'engage à aider à la préparation des repas, au dressage des tables, à la vaisselle collective, au nettoyage du camp et l'élaboration des menus.

Cigarette & cigarette électronique

Si j'ai moins de 14 ans, je m'engage à respecter une interdiction totale de fumer.

Si j'ai plus de 14 ans :

- si je suis non fumeur, je m'engage à le rester

- si je suis fumeur, je m'engage à :

 - Me déclarer fumeur auprès de l'équipe dès le début du séjour

 - A respecter les règles établies par l'équipe d'encadrement concernant la consommation de cigarette (et cigarette électronique) et notamment la mise en place d'un « espace » fumeur où seuls les fumeurs ont le droit d'accéder

 - Ne donner aucune cigarette (ni cigarette électronique) à un autre jeune non fumeur et respecter l'interdiction de fumer en leur présence.

Drogue & Alcool

Je m'engage à ne pas acheter de drogues, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.

Je m'engage à ne pas acheter d'alcool, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.

Responsable de mes affaires

Je serai responsable tout au long du séjour de mes affaires personnelles (vêtements, sacs à dos, mon téléphone portable (sur le créneau de distribution)), de l'argent de poche si j'ai + de 12 ans et avoir décidé de ne pas les confier à la direction.

..

A l'arrivée du groupe et conformément à notre règlement, nous pouvons refuser l'acceptation d'un jeune qui ne signerait pas la présente charte.

Pendant le séjour, le non respect des engagements entraînera une sanction décidée selon le degré de gravité, et pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Je soussigné(e) Mr/Mlle....., atteste avoir pris connaissance de cette charte de bonne conduite et déclare y adhérer dans sa totalité.

Lieu :

Date :

Signature :